

# Testeuse ou testeur de jeux vidéo

Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications –  
TECHNOCompétences

CNP 2283

Norme professionnelle élaborée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications avec le soutien de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Norme approuvée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en mars 2011.

## DESCRIPTION DU MÉTIER

Une testeuse ou un testeur de jeux vidéo réalise des tests afin de détecter et de rapporter des bogues dans un jeu électronique. Ces tests visent principalement à vérifier la navigabilité et la jouabilité des jeux.

Cette personne

- effectue les tests sur différentes plateformes multimédias : PC ou Mac, Internet, cellulaires et consoles de jeux de fabricants (ex : Nintendo Wii, Microsoft Xbox, Play Station 3);
- détermine à quels niveaux et versions du jeu se trouvent les bogues, à l'aide d'un protocole et d'une matrice de tests;
- communique les résultats aux développeurs et intervenants techniques ou artistiques, qui rédigeront des rapports de bogues.

## ENTREPRISES ET PERSONNES VISÉES PAR LA NORME

La norme s'adresse principalement, mais pas exclusivement, aux personnes travaillant comme testeuses ou testeurs de jeux vidéo dans les dizaines d'entreprises du secteur du jeu vidéo au Québec. De taille moyenne (environ 160 employés), elles sont principalement situées à Montréal et à Québec. Actuellement, le personnel qui effectue les activités de développement représente 75 % de la main-d'œuvre. Dans les prochaines années, ce sont les services de l'assurance qualité qui connaîtront la plus forte croissance.

## NORME PROFESSIONNELLE

La norme professionnelle relative au métier de testeuse ou testeur de jeux vidéo constitue la référence en matière de développement et de reconnaissance des compétences dans le domaine.

Il est **obligatoire de maîtriser les compétences essentielles** suivantes pour obtenir le certificat de qualification professionnelle.

### Compétences essentielles

1. Se préparer de manière proactive.
2. Effectuer des tests dans le jeu.
3. Rapporter les bogues.
4. Réaliser les suivis requis.

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE VOLONTAIRE

Deux voies de qualification professionnelle volontaire sont possibles :

- Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), pour les personnes qui veulent maîtriser les compétences prévues par la norme professionnelle.
- Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO), pour les personnes expérimentées qui veulent faire reconnaître leurs compétences.

Les personnes qui maîtrisent **toutes** les compétences recevront un certificat de qualification professionnelle. Celles qui maîtrisent **une ou plusieurs** compétences recevront une attestation de compétence.

### PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL (PAMT)

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) vise les travailleuses et travailleurs qui désirent maîtriser les compétences figurant dans la norme professionnelle d'un métier. Dans le cadre du programme, ils sont des apprenties et apprentis et sont accompagnés dans leur apprentissage du métier par une personne d'expérience (une compagne ou un compagnon). La participation au programme est **volontaire**.

#### Apprentie et apprenti

<b>Rôle</b>	L'apprentie ou apprenti participe activement aux activités d'apprentissage lui permettant d'acquérir la maîtrise des compétences visées.
<b>Critères</b>	L'apprentie ou apprenti <ul style="list-style-type: none"><li>• doit avoir 16 ans ou plus;</li><li>• doit avoir un emploi;</li><li>• n'a pas besoin d'avoir d'expérience de travail.</li></ul>
<b>Document de référence</b>	Carnet de l'apprentie ou apprenti

#### Compagne et compagnon

<b>Rôle</b>	Le compagnon ou la compagne encadre des apprentis et apprenties et les accompagne afin de leur permettre d'acquérir les compétences figurant dans la norme professionnelle. Cette personne doit donc maîtriser ces compétences (elle a un certificat de qualification professionnelle ou une bonne expérience du métier), être motivée à participer au processus d'apprentissage et habile à transmettre son savoir-faire.
<b>Critères</b>	Il est suggéré de sélectionner une personne qui a déjà exercé le métier.
<b>Document de référence</b>	Guide du compagnon ou de la compagne

### RATIO COMPAGNE OU COMPAGNON / APPRENTIE OU APPRENTI

Une compagne ou un compagnon peut superviser jusqu'à **deux apprenties ou apprentis à la fois**.

### DURÉE DE L'APPRENTISSAGE

La durée de l'apprentissage varie selon l'expérience de l'apprentie ou apprenti, ou l'organisation du travail. Il faut prévoir de **quelques mois à un an** lorsque cette personne a déjà une bonne connaissance des plateformes numériques.

## SUBVENTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT

L'entreprise participant au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pourrait être admissible à un crédit d'impôt. Pour en savoir plus, rendez-vous à [revenuquebec.ca](http://revenuquebec.ca). Vous trouverez de l'information dans la section Entreprises > Impôts > Les sociétés > Crédits d'impôts des sociétés > Crédits auxquels une société peut avoir droit > Formation > [Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Apprenti inscrit au Programme d'apprentissage en milieu de travail](#).

## RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE (RCMO)

Une personne expérimentée qui maîtrise déjà l'ensemble des compétences essentielles faisant l'objet de la norme professionnelle, même si elle n'est pas diplômée du métier, peut faire reconnaître ses compétences pour obtenir le certificat de qualification professionnelle.

### ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la démarche de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO), il faut avoir pratiqué le métier visé pendant **neuf mois** au moins, ou **six mois** si la personne a réussi le programme *Testeur de jeux vidéo* offert par l'organisme Intégration jeunesse du Québec.

### DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

Voici les étapes de la démarche de reconnaissance des compétences.

#### **Accueil et préparation de la personne**

Cette étape relève du comité sectoriel de main-d'œuvre concerné ou de Qualifications Québec.

La personne fournit les pièces justificatives demandées (par exemple, un curriculum vitae) et remplit un formulaire d'inventaire des compétences.

#### **Évaluation des compétences**

Une experte ou expert en évaluation des compétences, ou une compagne ou un compagnon travaillant dans l'entreprise, est désigné pour effectuer l'évaluation des compétences.

Cette étape, d'une durée d'une journée et demie, comporte une entrevue et une évaluation pratique en situation de travail.

Après l'évaluation, la personne qui en est responsable confirme la maîtrise des compétences ou, le cas échéant, indique les compétences manquantes.

#### **Délivrance du certificat de qualification professionnelle ou de l'attestation de compétence**

Le comité sectoriel de main-d'œuvre transmet les demandes de certification ou d'attestation au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les personnes qui se sont qualifiées à la suite de l'évaluation.

Les personnes qui n'ont pas réussi à se qualifier et qui désirent acquérir les compétences manquantes leur permettant d'obtenir le certificat de qualification professionnelle doivent s'adresser au comité sectoriel de main-d'œuvre.

## À QUI ADRESSER UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

C'est le comité sectoriel de main d'œuvre qui évalue les compétences professionnelles.

Clientèle	Ressources
<b>Entreprises</b> désirant faire reconnaître les compétences de leurs travailleuses et travailleurs	Service aux entreprises d'Emploi-Québec ou comité sectoriel de main-d'œuvre
<b>Travailleuses et travailleurs</b> occupant un emploi dans le domaine et qui ont été ou seront mis à pied	
<b>Personnes expérimentées sans emploi</b>	Service aux individus d'Emploi-Québec ou Qualifications Québec
<b>Personnes expérimentées ayant un emploi</b> qui ont besoin d'aide dans leurs démarches	

Pour en savoir plus sur Qualifications Québec, rendez-vous à [Qualificationsquebec.com](http://Qualificationsquebec.com).

### POUR PLUS D'INFORMATION

#### Emploi-Québec

Vous pouvez obtenir plus d'information dans un bureau de Services Québec.

Vous pouvez également visiter le site **Québec.ca**. Vous trouverez de l'information dans la section Emploi > Métiers et professions > Connaître les professions et les métiers réglementés > [Qualification professionnelle](#). Vous pourrez en apprendre plus sur les sujets suivants :

- le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT);
- la reconnaissance des compétences;
- les métiers visés par la qualification volontaire;
- les programmes de subvention.

#### Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications – TECHNOCompétences

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 350  
Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : 514 840-1237

Site Web : [technocompetences.qc.ca](http://technocompetences.qc.ca)